

Département du Calvados

neap
polis

Commune de Thue et Mue

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BROUAY

ANNEXES SANITAIRES ET INFORMATIVES

PIECE F4

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
du 13 décembre 2018,*

Le Président



NEAPOLIS

3 Allée du Green
14 520
PORT EN BESSIN

ANNEXES SANITAIRES

- Eau et assainissement

Lien vers le règlement d'assainissement

<http://www.caenlamer.fr/content/documents-telecharger-0>

- Collecte des déchets

Lien vers les modalités de collecte

<http://www.caenlamer.fr/content/documents-telecharger>

Reçu le

06 JUIN 2018

Caen, le 05 JUIN 2018

PÔLE COUVERTURE

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Direction de l'Aménagement
Monsieur le Président
16 Rue Rosa Parks
CS 52700
14027 CAEN Cedex 9

Objet : Réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)/ Demande de Capacité de production AEP/Commune de Brouay.

Monsieur le Président,

Au titre de la compétence Aménagement de l'espace communautaire et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), vous êtes en charge de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brouay. Dans votre courriel en date du 17 avril 2018, vous souhaitez connaître les capacités de production d'eau potable.

Dans ses documents, notamment dans le PADD, vous nous informez de votre volonté d'ouvrir à l'urbanisation, soit par des zones AU soit par la densification des zones urbaines actuelles, avec pour objectif d'atteindre 600 habitants d'ici les 15 années à venir (horizon à 2030), soit environ 125 habitants supplémentaires via la création d'environ 70 logements.

Conformément au schéma départemental d'alimentation d'eau potable, approuvé en 2005, les capacités de production d'eau destinée à la consommation humaine seront suffisantes pour satisfaire l'évolution démographique de la commune de Brouay, considérant :

- pour les secteurs à vocation économique, que les capacités de production sont basées sur la création d'activités de type artisanales et non industrielles (type agroalimentaire, High Tech...)
- et sous réserve de modifications substantielles résultant de la nouvelle zone de répartition des eaux (ZRE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Daniel FRANCOISE

ANNEXES INFORMATIVES

- Environnement

- Lien direct vers le programme Agenda 21 :

- <http://www.caenlamer.fr/sites/default/files/documents/a21programme-actions14-06-13.pdf>

- Lien vers la rubrique (élargie) développement durable :

- <http://www.caenlamer.fr/content/developpement-durable>